

Sous-Direction Fonctions Support

Réf: AT/DO38/SD.FS/DAL/ 034 /2020

DECISION DE RESILIATION

de la Convention n° 17/DO38/SDFS/DAL 2019 du 31/12/2019.

Le Directeur Opérationnel ;

- Vu le statut de l'entreprise publique économique Algérie Télécom, société par actions ;
- Vu la procédure de passation des marchés d'Algérie Télécom de janvier 2019 ;
- Vu la convention N° n° 17/DO38/SDFS/DAL 2019 du 31/12/2019 qui lie l'Entreprise ALGERIE TELCOM représentée par la Direction Opérationnelle de Tissemsilt avec le Bureau d'Etude ARCHI PRO « BERBARA Ahmed » notamment son article N° 20 ;
- Vu le Bon de Commande N° 02/SDFS/DAL/2020 du 06/01/2020 qui a pour objet Etude & Suivi d'installation d'Un (01) Pylône de 25M et Deux (02) Mats de 15M ;
- Vu les Deux Mise en Demeure du 09/02/2020 et du 16/02/2020 adressées au Bureau d'Etude ARCHI PRO « BERBARA Ahmed » concernant le non-respect du cocontractant de ses engagements envers ALGERIE TELECOM ;

Décide :

- Article 1 :** Il est procédé à la résiliation de la convention N°17/DO38/SDFS/DAL 2019 du 31/12/2019 conclue entre la Direction Opérationnelle de Tissemsilt et le Bureau d'Etude BET ARCHI PRO « BERBARA Ahmed » demeurant à Ain Defla.
- Article 2 :** La résiliation de la convention citée à l'article 01 ci-dessus est prononcée aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.
- Article 3 :** Messieurs le Sous-Directeur Technique, le Sous-Directeur Fonctions Support est le Chef Département Finance et Comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature.



Algérie Télécom EPE/SPA
Directeur Opérationnel de Tissemsilt
Signé : Samir CHENINI